



# CGT FINANCES PUBLIQUES

## DISI Paris Normandie

ESI CAEN  
ESI NANTERRE  
ESI ORLEANS  
ESI ROUEN J. MOULIN  
ESI ROUEN les MOUETTES  
ESI VERSAILLES CHANTIERS  
ESI VERSAILLES ST CLOUD  
ESI FORT DE FRANCE

### Déclaration liminaire

## Commission Administrative Paritaire Locale n°1 du 14 juin 2017

Monsieur le président

comme cela ne vous a pas échappé les élus CGT Finances Publiques refusent de siéger aux instances lorsque les droits des agents sont bafoués et lorsque les décisions sont déjà prises à l'avance.

C'est donc en seconde convocation que nous nous réunissons.

Vous nous avez déjà imposé la mise en place du Règlement intérieur lors Comité Technique Local du 22 mars 2017 malgré l'opposition unanime des organisations syndicales représentatives matérialisée par leur vote CONTRE... Maintenant vous voulez nous l'imposer pour les 3 CAPL.

Nous vous l'avons déjà signalé la mise en place de ce règlement supprime les moyens de représentation, de défense et d'information des agents.

Si nous sommes présents aujourd'hui, c'est bien pour vous alerter que la Direction Générale ne mène pas le bon combat. Au lieu de se positionner contre ses propres agents, elle devrait s'atteler à défendre ses missions, ses emplois, son réseau, ses rémunérations...

Au lieu de cela elle s'acharne à œuvrer pour son propre démantèlement en restructurant sans cesse, en supprimant massivement les emplois, en détruisant son réseau de proximité et en fermant ses services. La conséquence immédiate et visible est que les conditions de travail pour les agents ne cessent de se détériorer. Depuis plusieurs années la DGFIP en est arrivée à l'os en matière d'effectif, mais elle continue de payer un lourd tribut, chaque année, en supportant à elle seul les 2 tiers des suppressions d'emplois de fonctionnaires. Pour nos dirigeants elle n'est ni prioritaire, ni régaliennne, ...ni utile donc...C'est inadmissible et inaudible pour l'ensemble des agents dont la technicité et les compétences professionnelles sont largement reconnues – et ce, bien au-delà de nos frontières.

Aussi, dans ce contexte délétère et massacrant, comment pouvez vous décemment appliquer des mesures visant à empêcher la défense des droits des agents en attaquant frontalement les représentants du personnel, en réduisant leurs autorisations d'absence et en refusant de rembourser les frais des suppléants ?

M. le président : on ne change pas les règles en cours de mandat.

Il est grand temps que l'on rappelle les spécificités de la DGFIP, qui possède (encore) un réseau étendu sur tout le territoire. Cette implantation implique de nombreux et coûteux déplacements pour les élus des

organisations syndicales. ET c'est d'autant plus le cas pour les DISI. De Versailles à Caen, de Cergy à Saint-Lô, d'Orléans à Rouen en passant par Nanterre. Les élus ont besoin de temps et de moyens pour mener à bien leur mandat.

Ils n'ont pas choisi l'implantation en Disi en 2011, ni les distances colossales qui leur sont imposées. Mais ils continuent malgré tout à défendre les agents de la meilleure façon qu'il soit.

Vous ne pouvez pas remettre en cause les engagements pris par les membres de la section CGT Finances Publiques lors des élections de 2014.

Monsieur le président : on ne change pas les règles du jeu pendant un match.

Alors pourquoi tout cet acharnement ? Quel sens les agents mettront derrière ces actes particulièrement violents et injustes à leur égard ?

Ne vous y trompez pas: ils ne sont pas dupes, comme l'avez déjà constaté ils ont signé massivement la pétition intersyndicale sur le dialogue social, et les droits des représentants des personnels, que nous vous avons remis lors du CTL du 22 mars. Ils n'acceptent pas d'être privés de leurs droits...

Vous êtes le responsable de la DISI, et à ce titre nous vous demandons d'appeler l'attention du DSI et du directeur général, afin qu'ils entendent raison. L'argument est simple et incontestable: « la configuration et l'implantation des services de la Disi Paris-Normandie induit de nombreux déplacements pour les représentants du personnel. Il est donc impossible d'appliquer les modifications de règles de fonctionnement des instances locales »



**CGT FINANCES PUBLIQUES**  
**DISI Paris Normandie**

ESI CAEN  
ESI NANTERRE  
ESI ORLEANS  
ESI ROUEN J. MOULIN  
ESI ROUEN les MOUETTES  
ESI VERSAILLES CHANTIERS  
ESI VERSAILLES ST CLOUD  
ESI FORT DE FRANCE